ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5I.150F34279



## 15ème legislature

Question N°: 34279	De <b>M. Charles de la Verpillière</b> (Les Républicains - Ain)		Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Covid-19 - Suivi des cas-contacts - Ligne téléphonique -Tarification	Analyse > Covid-19 - Suivi des cas-contacts - Ligne téléphonique - Tarification.	
1	JO le : <b>24/11/2020</b> d'attribution : <b>21/05/2022</b> <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

## Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le suivi des cascontacts à la covid 19, particulièrement sur la tarification de la ligne téléphonique mise en place pour ce suivi. Un administré de l'Ain, testé positif à la covid-19, a eu la surprise de constater que la ligne dédiée au signalement des cas-contacts, qu'il a dû joindre à plusieurs reprises à la demande de la CPAM, est surtaxée. Il lui demande donc la raison pour laquelle ce numéro est surtaxé alors même que sa mise en place est censée servir l'intérêt général.